

BILAN
2024



HUDA HÉBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE



Sommaire

- **L'activité du service - à retenir**

1. Organisation du dispositif d'accueil pour demandeur d'asile

2. Les accueils réalisés

Caractéristiques des ménages accompagnés

Nuitées réalisées

3. Accompagnement social global

Accompagnement administratif et juridique

Accompagnement sanitaire et social

L'activité du service

À RETENIR

13

ménages accompagnés
(12 en 2023)

Sans enfant

7 ménages

6 ménages

Avec enfant(s)



24 personnes accompagnées
(27 en 2023)



15 adultes

9 enfants

5 nouvelles entrées

et 5 sorties au cours de l'année

5 756
nuitées

réalisées au cours
de l'année
(5 736 en 2023)

14 mois

Durée moyenne des séjours
(436 jour)

Organisation du dispositif d'accueil pour demandeur d'asile

16 places déployées par l'AFUS 16

La fédération des Acteurs de l'Urgence Sociale de la Charente accueille depuis 2012 des demandeurs d'asile au sein de son dispositif d'hébergement d'urgence. Après une augmentation des places en 2016, actuellement **16 places HUDA réparties sur 5 logements** dispersés sur le département sont gérées par l'AFUS 16.

Cet hébergement est **temporaire**, accueillant les demandeurs d'asile durant la durée d'instruction de leur demande et conçu comme un **temps de préparation** au transfert pour les demandeurs d'asile faisant l'objet d'une procédure Dublin.

Équipés d'une cuisine, d'une salle à manger et salle de bain commune, chaque résident a sa propre chambre fermant à clef.

Le pôle d'activité HUDA géré par l'AFUS 16 se compose de 3 conseillères sociales et d'une cheffe de service (mutualisation du personnel avec le pôle famille). L'équipe réalise un **accompagnement social global** des demandeurs d'asile orientés par l'OFII de Poitiers.

Selon l'arrêté du 19 juin 2019 relatif au cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, les missions sont :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile

- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques

- l'accompagnement sanitaire et social

- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif

- l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement.

Les accueils réalisés

	2023	2024
Ménages différents accompagnés au cours de l'année	12	13
Ménages entrés au cours de l'année	4	5
Ménages sortis au cours de l'année	4	5

13 ménages accompagnés en 2024

En 2024, 13 ménages composés de **24 personnes** différentes ont été pris en charge, dont 9 enfants.

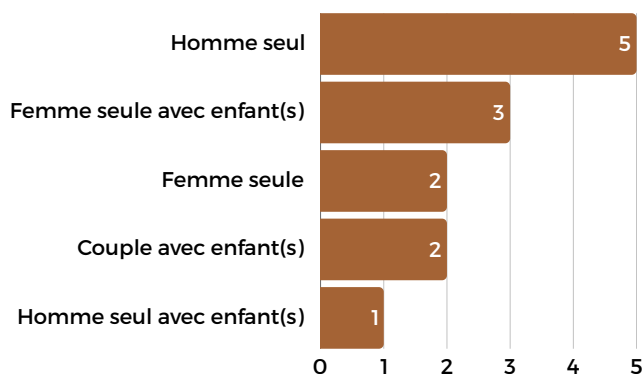
Durant cette année, **5 nouveaux accueils** ont été réalisés (8 personnes), ainsi que **5 sorties** (8 personnes).

Au total, **5 756** nuitées ont été réalisées cette année, contre 5 736 en 2023.

	2023	2024
Personnes différentes accompagnées au cours de l'année	27	24
dont adultes	15	15
dont enfants	12	9

Caractéristiques des ménages accompagnés

Typologie des ménages



Sans enfant



Similaire à l'année 2023, la moitié des ménages accompagnés en 2024 était des familles avec enfant(s) (6) et l'autre moitié des personnes seules (7).

Les adultes accompagnés



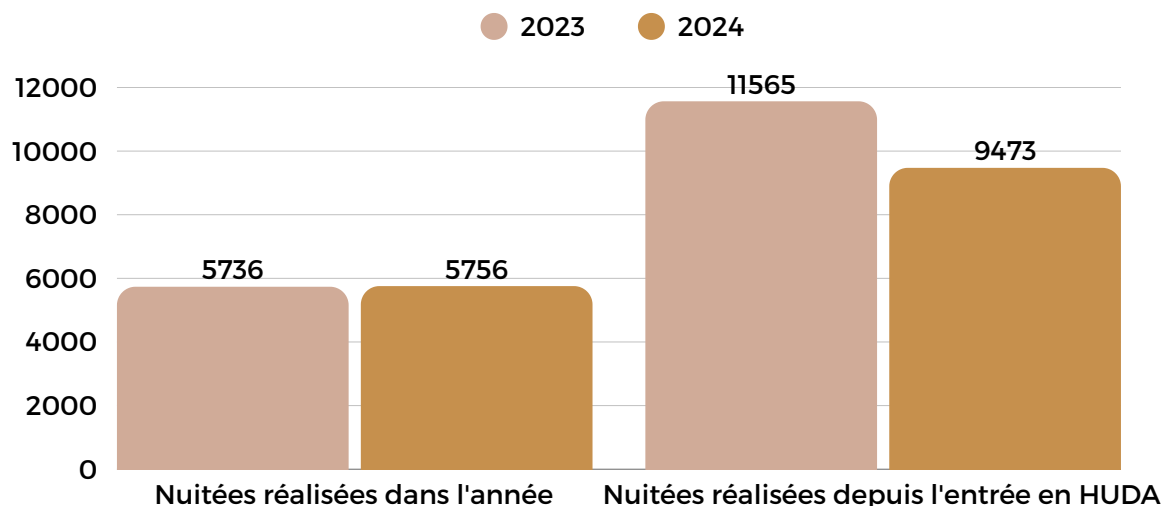
Parmi les 15 adultes accompagnés en 2024, 7 sont des femmes et 8 sont des hommes. Avec une moyenne d'âge de 30 ans, **11 adultes sur 15 ont entre 25 et 35 ans.**

L'hébergement avant l'accompagnement

Avant la prise en charge au sein de l'HUDA, **7 ménages étaient hébergés par le 115** et 5 autres par un CAES (Centre d'Accueil et d'Examen des Situations administratives). Un ménage était hébergé par un tiers.

L'hébergement précédant l'accueil	2023	2024
Hébergé par le 115	7	7
CAES	5	5
Hébergé par des tiers	0	1
Total	12	13

Nuitées réalisées



Au total, **5 756 nuitées ont été réalisées en 2024**, ce qui reste quasi similaire à l'année 2023. La durée moyenne des séjours depuis l'entrée dans le dispositif est de **436 jours** en 2024 (437 en 2023), **soit 14 mois d'accompagnement**.

Les solutions d'hébergement à la sortie

Parmi les 5 sorties enregistrées en 2024, 3 ménages ont été admis dans des **dispositifs adaptés** : IML renforcé (1) et CADA (2). Deux ménages ont été contraints de se rediriger vers le 115.

Solution de sortie	2023	2024
115	3	2
CADA	1	2
IML renforcé	0	1
Total	4	5

	2023	2024
Nuitées réalisées depuis l'entrée en structure	7 858	4 272
Moyenne (en nuitée)	1 965	854
Durée moyenne des séjours	607 jours	620 jours

Au total, **4 272 nuitées ont été réalisées par ces 5 ménages** (composés de 8 personnes) sortis en 2024, pour une moyenne de 854 nuitées. La durée moyenne des séjours depuis l'entrée en structure était de **620 jours (20 mois d'accompagnement)**.

À titre comparatif, les 4 ménages sortis en 2023 (composés de 12 personnes) ont réalisé 7 858 nuitées, pour une moyenne de 1 965 nuitées. La durée moyenne des séjours était de également de 20 mois.

ÉLÉMENTS À RETENIR

- En 2024, **13 ménages** ont été accompagnés dont 6 avec enfant(s).
- **5 756 nuitées** ont été réalisées (contre 5 736 en 2023).
- La durée moyenne des séjours s'élève à **436 jours**, soit environ **14 mois d'accompagnement**.
- Les ménages sortants ont quant à eux bénéficié d'un accompagnement moyen de **20 mois avant leur sortie du dispositif**.

Accompagnement social global

Accompagnement administratif et juridique

- **Domiciliation** à l'AFUS 16 : les référentes sociales distribuent le courrier et aident à comprendre et établir certaines démarches administratives.
- **Accompagnement juridique** : accompagnement dans l'élaboration des dossiers/demandes d'asile, dans la préparation des rendez-vous, travail en partenariat avec des avocats spécialisés dans le droit des étrangers.
- **Préparation à la sortie de l'hébergement d'urgence** : en cas de réponse positive, une évaluation et un accompagnement vers le logement adapté sont proposés.



En 2024 :

- formation des conseillères sociales aux **droits des étrangers** et et actualisation des connaissances sur le droit d'asile avec la **Loi Immigration** votée en 2024.
- la mise en application d'arrêtés de transfert a nécessité un **travail juridique** plus conséquent pour l'équipe sociale, d'autant plus qu'il a été difficile de trouver des avocats spécialistes de ce sujet.
- création et développement de **nouveaux partenariats** avec plusieurs cabinets d'avocat.

Accompagnement sanitaire et social

- **Accompagnement au sein de l'hébergement** : les conseillères sociales veillent à la bonne occupation des logements ainsi qu'à l'entretien, aux relations avec le voisinage et aident les résidents à prendre les repères spatio-temporels.
- **Ouverture des droits sociaux et accès aux soins** : ouverture des droits auprès de la CPAM, orientation vers la permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) pour un bilan médico-social, orientation vers le Centre de Prévention de la Charente (CPC) etc. Le rôle des référentes est de permettre une facilité de compréhension et une reformulation des explications médicales pour une meilleure poursuite de soins.
 - Des accompagnements physiques sont souvent nécessaires afin de permettre une bonne compréhension entre soignants et patients - limitant ainsi le refus de donner un rendez-vous ou des désaccords.
- **Prise en charge des psycho-traumatismes** : partenariat avec l'EMPP (Équipe mobile PASS Psychiatrie) qui permet de proposer des rendez-vous pour évaluer la situation psychologique des personnes afin de les orienter, si besoin, vers des organismes compétents.



En 2024 :

- Poursuite du projet **AMI HUDA SANTE PRECARITE** (financé par l'ARS) permettant de financer les déplacements et autres frais liés aux rendez-vous médicaux afin de faciliter l'accès aux soins
- des **suivis psychologiques** ont quasi systématiquement été mis en place.
 - De plus en plus de **mal-être psychologique** est constaté après l'installation en logement, se manifestant notamment par des troubles du sommeil, un état de stress, ainsi que des difficultés de concentration et de mémoire.
 - Les pathologies mentales envahissant la disponibilité des usagers et rendent très difficile le travail sur d'autres priorités.
 - La mise en place d'un **soutien psychologique** en lien avec le **parcours migratoire** s'avère absolument essentielle.



BP 61024 - 16001 Angoulême CEDEX



05 45 93 62 91



secretariat@afus16.fr



www.afus16.fr